



CONNECT WITH DOT



PRINTER FRIENDLY

TRANSLATE

TEXT SIZE



GET EMAIL UPDATES

▶ SEARCH

[Accueil](#)[À propos du DOT](#)[Automobilistes](#)[Ferries et bus](#)[Cyclistes](#)[Piétons et trottoirs](#)[Ponts](#)[Panneaux, signalisation et éclairage public](#)[Programmes de sécurité](#)[Permis/Franchises](#)[FAQ](#)[Plan du site](#)[Contacter le DOT](#)

Autres liens relatifs aux transports ▼

Permis du ferry de Staten Island

Notice de demande de permis de distribution de documents

Le permis autorise l'utilisation de l'espace dans les terminaux des ferries de St. George et Whitehall. Conformément au règlement de la ville de New York, titre 34, article 1-02, la distribution de documents sans permis est interdite. Ce permis est gratuit. Les conditions/restrictions suivantes sont applicables :

1. Aucun permis ne sera délivré pour la distribution de documents à bord d'un ferry. Les permis sont limités uniquement aux terminaux.
2. Il est interdit de gêner le passage des passagers à travers les terminaux des ferries.
3. Il est interdit de bloquer les tourniquets, les escaliers roulants, les portes ou les portails vers les rampes d'accès aux ferries.
4. Les zones réservées au personnel resteront interdites, y compris les passages latéraux.
5. Il est interdit d'apposer des affiches, des bannières ou des prospectus sur une quelconque surface des terminaux ou des ferries.
6. Il est interdit d'installer des tables, des structures ou des chevalets.
7. Un nombre maximum de trois (3) personnes sera autorisé à distribuer des documents dans le cadre d'un seul et même permis.
8. Aucun espace ne sera fourni pour le stockage du matériel et/ou des équipements du (de la) titulaire du permis.
9. Vous devez coopérer entièrement avec le personnel du terminal et des ferries.
10. Le permis doit être sur votre personne en toutes circonstances et présenté sur demande.
11. Un nombre maximum de deux permis de distribution de documents sera délivré simultanément dans chaque terminal, sauf indication contraire, approuvée par le chef d'exploitation du ferry de Staten Island.
12. La sollicitation de contributions et la distribution de denrées alimentaires, vêtements, colis ou autres éléments non imprimés sont interdites sauf indication contraire, approuvée par le chef d'exploitation du ferry de Staten Island.
13. Le Département des transports (Department of Transportation, DOT) se réserve le droit de révoquer le présent permis à l'entière discrétion du chef d'exploitation pour le ferry de Staten Island.
14. Il est possible qu'une distribution soit interdite si l'une des conditions suscitées n'est pas satisfaite.

***Si vous avez des questions, veuillez contacter Ferrypermitrequest@dot.nyc.gov.**

Informations relatives au client (à la cliente)

Nom de la société :

Rue :

Ville :

État :

Code postal :

Prénom de la personne à contacter :

Nom de la personne à contacter :

Numéro de téléphone :

(par ex. 212 555 5555)

Adresse électronique :

(par ex. john@doe.com)

Titre de la personne à contacter :

Description de la demande :

Informations relatives au permis**Instructions** : Sélectionnez le lieu concerné par le permis ici

Adresse :

Date :

 

Heure de début :

Heure de fin :

 [Veuillez cliquer ici pour ajouter des adresses, des dates et des heures](#)[Supprimer les informations relatives au permis](#)**Documents à télécharger**

Documents à distribuer

Aucun fichier sélectionné

Formulaire de décharge de responsabilité

Aucun fichier sélectionné

Veuillez cliquer ici pour [le formulaire de décharge de responsabilité](#)